

APPRENDRE À DEVENIR

MONCCL.COM



ENSEIGNANT(E) EN ÉDUCATION PHYSIQUE (84,6%) REMPLACEMENT À DURÉE INDÉTERMINÉE CAMPUS VILLE DE SAINTE-CATHERINE

Au Collège Charles-Lemoyne, nous avons une place pour toutes les personnes qui ont à cœur le bien-être et la réussite des élèves. Chaque membre de notre équipe croit aux projets motivants, où chacun peut atteindre son plein potentiel. Notre milieu de vie est dynamique et stimulant! Si vous souhaitez rejoindre un Collège situé sur la Rive-Sud de Montréal où vous pourrez contribuer à la réussite des élèves dans un milieu ouvert d'esprit, postulez chez nous!

Chacun a sa place à MONCCL!

DESCRIPTION DES FONCTIONS

Nous sommes actuellement à la recherche d'une enseignante ou d'un enseignant pour une charge de travail à temps complet à notre campus Ville de Sainte-Catherine.

Plus précisément, l'enseignant(e) sera responsable des groupes suivants:

- ÉPS - Multisport 1^{er} sec. (2 groupes)
- ÉPS – Multisport 2^e sec. (1 groupe)
- Éducation physique et la santé 1^{er} sec. (3 groupes)
- Éducation physique et la santé 2^e sec. (3 groupes)

VOUS AVEZ CES QUALIFICATIONS?

- Brevet d'enseignement ou une autorisation permanente d'enseigner délivrée par le ministre.
- De l'expérience en enseignement dans la matière est un atout.

UN APERÇU DE NOTRE PROPOSITION

- Les enseignants(es) qualifiés débutent à l'échelon 5;
- Un programme de mentorat et un plan de relève de gestion;
- Deux semaines de relâche par année;
- Régime de retraite du secteur public (RREGOP);
- Programme d'avantages corporatifs, télémédecine.

POUR POSTULER

Rendez-vous sur le site monccl.com, dans la section *Emploi*.

Nous appliquons un programme d'accès à l'égalité et nous invitons les femmes, les minorités visibles et ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent être assistées pour le processus de présélection ou de sélection. Notez que le Collège Charles-Lemoyne s'engage à ne pas communiquer les renseignements personnels recueillis à des tiers, à moins que cela ne soit requis en vertu d'une obligation légale ou d'une ordonnance d'un tribunal. Dans ce dernier cas, des clauses de confidentialité assurent la protection adéquate des renseignements personnels.



Certification
**Bien
au
travail**

